



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019 A 18H00

Convocation du 21 mars 2019

Etaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Florence CAILLEUX, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, M. Rachid CHELBI, Adjointes ;

M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Fabien LESPAGNOL, Conseillers délégués ;

M. Michel BILON, Mmes Roselyne ROUSSEL, Anne-Marie TREPE, Sylvie HELOIR, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Jean VENEL qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES, jusqu'à son arrivée 19h07,

M. Marc LAVOINE qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR,

M. Fabien LESPAGNOL qui a donné procuration à Mme Florence CAILLEUX, jusqu'à son arrivée 18h25,

Mme Sylvie HELOIR qui a donné procuration à Mme Anne-Marie TREPE, à son départ 19h05

Mme Véronique FLANDRE qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL,

M. Joël BRIOIS qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH,

M. Christophe DUCHAUSSOY qui a donné procuration à M. Philippe POUSSIER,

Etait absent excusé :

M. Yann-Gaël DUPUY,

Etaient absents :

M. Rachid CHELBI, arrivé à 18h25

Mme Liseline DAILLY-LAVOINE

Mme Rose-Marie GRIEL,

M. Laurent BREDILLET,

Mme Valérie BREDILLET,

M. Emmanuel BYHET,

M. Emeric GRIEL.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date 19 février 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Nous sommes réunis ce soir pour le vote du budget primitif.

Vous ne serez pas surpris par son contenu, non seulement parce que nous allons approuver de manière plus concrète et précise ce que nous avons esquissé lors de notre débat d'orientation budgétaire, mais aussi parce que nous avons à cœur de réaliser régulièrement des réunions afin que tous ceux d'entre vous qui le souhaitent puissent être informés et intervenir sur tous les projets mis en œuvre.

Ces projets ne manquent pas cette année et nos investissements seront particulièrement conséquents : Élargissement de la rue de la Digue, réfection du quai Sadi-Carnot, rénovation de l'esplanade de la plage et poursuite des travaux de la RD 940 sont autant de chantiers qui s'ouvriront en ville dès la saison estivale achevée. Nous aurons également des investissements conséquents au camping, à hauteur de 265 000 euros, essentiellement pour rénover notre parc de chalets dont les plus récents ont maintenant passé le cap des 10 ans.

Le montant total des investissements s'élève à 10 700 000 euros. Nous avons réussi à obtenir 1,2 millions d'euros de subventions. Je tiens à souligner ce chiffre, car il est particulièrement élevé et dénote notre faculté de capter les aides dès lors qu'il est possible d'y accéder.

Nos dépenses de l'année bénéficieront donc d'aides, mais il est à signaler aussi qu'elles seront financées sans augmentation des taux des taxes, et sans le moindre recours à l'emprunt, permettant ainsi à notre collectivité de poursuivre sur la voie du désendettement sur laquelle nous nous sommes engagés depuis plusieurs années. Le dernier emprunt contracté remonte à dix ans, il s'agissait alors de financer la 2^e tranche de remise en service du funiculaire.

Au titre des dépenses, nous avons également les subventions aux associations. Ce poste représente un montant conséquent, mais nous sommes attachés à la vie associative. Les bénévoles qui animent les clubs se dépensent, souvent sans compter, pour partager leur passion, mais aussi pour proposer à nos administrés une offre de loisirs conséquente. Je m'attarderai plus particulièrement sur les clubs sportifs. Ils sont un peu plus de 30 et rassemblent plus de 2 000 adhérents. Ils reçoivent au total 180 000 euros de subventions. À cette somme s'ajoute le soutien logistique, l'entretien de nos locaux et les investissements sur nos infrastructures.

Le tout représente une somme de 660 000 euros. Le montant est important, mais il en vaut la peine, à la fois parce nos administrés en bénéficient, mais aussi parce que nos efforts dans le domaine sportif sont désormais reconnus. Nous avons reçu, comme je l'évoquais brièvement lors de notre dernier conseil, le label Ville Active et Sportive et avons organisé il y a quelques jours une réception avec les représentants de tous les clubs, qui sont autant de partenaires de la Ville dans cette action. Cette petite soirée a, je le crois, été très appréciée des participants.

Notre réunion de ce soir me donne aussi l'occasion de faire le point sur la prochaine rentrée scolaire. Une classe était menacée en élémentaire. On nous avait parlé d'une suppression de poste en primaire ou en maternelle. Finalement, après avoir écouté nos arguments, pris en

compte le contexte socio-économique de notre Ville, l'inspecteur d'académie m'a confirmé vendredi qu'aucune fermeture de classe n'interviendrait en primaire ou dans l'une des maternelles à la rentrée. Seul le poste de maître « plus » disparaîtra en septembre.

Il convient en revanche de nourrir de vives inquiétudes sur le collège. Même si l'action des parents et des professeurs a permis de "récupérer" 5 h de français et 3 h pour les classes ULIS par rapport aux coupes envisagées, la situation est loin d'être satisfaisante puisqu'il est toujours prévu de supprimer une classe de 5°. La mobilisation reste de mise et, comme depuis l'annonce de cette nouvelle, parents et enseignants peuvent compter sur notre soutien pour tenter de contrer ce projet. Nous n'avons tous qu'un seul objectif : défendre l'intérêt de nos enfants et la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé.

Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de cette séance. »

COURRIERS RECUS :

- Courrier de la famille de M. Didier BRANLANT qui remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de ce dernier.
- Courrier de la famille de Mme LAMIDEL qui remercie la municipalité pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de cette dernière.
- Courrier de M. Alain ROUSSEL, président de l'AST judo qui remercie très chaleureusement la municipalité et le personnel communal pour l'aide apportée lors de leur manifestation du 03 mars 2019.
- Courrier de Mme Sylvie DANSE qui demande l'autorisation de déplacer au 2 rue de la Commune de Paris son débit de tabac « Le Petit Robinson » actuellement situé au 6 place Charles de Gaulle.

Sommaire

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016 5

DELIBERATIONS 8

3-DOMAINES ET PATRIMOINE 8

3-6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE 8

CESSION DE DROIT AU BAIL M. ET MME DELIGNIERES A SARL O'DELICES - BOUTIQUES DU QUAI FRANCOIS 1^{ER} N°11, 11 BIS, 12 ET LOCAL RAMPE DU MUSOIR 8

4. FONCTION PUBLIQUE 9

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT 9

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 9

CONVENTION DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RESERVE MILITAIRE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA VILLE DU TREPORT 10

7. FINANCES LOCALES 11

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES 11

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET VILLE	11
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET CAMPING.....	11
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT ..	12
APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT LE MONT HUON.....	12
BUDGET VILLE – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS.....	12
AUTORISATION D’ENGAGEMENT DE DEPENSES ARTICLE 6232 FETES ET CEREMONIES ET ARTICLE 6257 RECEPTIONS.....	14
BUDGET CAMPING MUNICIPAL – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS.....	15
7.2 FISCALITE.....	16
DELIBERATION FISCALE	16
7.4 INTERVENTIONS ECONOMIQUES –.....	16
JURY D’EXAMEN – ECOLE DE MUSIQUE	16
7.5 – SUBVENTIONS	17
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CTSN SUR LE LITTORAL DE HAUTE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE L’INSTALLATION PANNEAUX DE PECHE A PIED	17
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE AU SEIN DE L’ECOLE LDM PAR L’INSTALLATION DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS ET DE MISE A NIVEAU DE LA SALLE INFORMATIQUE.....	17
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS, DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE LEURS ABORDS	18
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES ABORDS DE LA PLAGES.....	19
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 - RENFORCER LA MOBILITE EN VILLE PAR LA CREATION DE VOIES AUTOMOBILE, PIETONNE ET CYCLABLE EN REQUALIFIANT L’ESPACE PUBLIC QUAI SADI CARNOT	20
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – RENOVATION PARTIELLE DES ECOLES DE 1^{ER} DEGRE (LDM, BROSSOLETTE ET BREART)	21
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – RENFORCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR L’ACQUISITION DE VOITURES ELECTRIQUES	21
ACQUISITION D’UN VEHICULE DE VOIRIE 10 TONNES TRIBENNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME AU TITRE D’AIDE A L’ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE.....	22
<u>8 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES</u>	<u>23</u>
8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	23

PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA) DE DEGAGEMENT DE L'AERODROME D'EU-MERS-TREPORT – CONFERENCES INTER-SERVICES23

8.5 – POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT 24

VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR SODINEUF HABITAT NORMAND – AVIS DEFAVORABLE24

QUESTIONS DIVERSES 25

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2016

2019

DEC 2019/062	Décision du 15.02.19	CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX – AVENANT 1 – KIOSQUE – VILLE / M. ULUCAN	MISE A DISPOSITION KIOSQUE DUREE : 9 MOIS A COMPTEUR DU 01.01.19, LOYER TRIMESTRIEL : 1 903,15€
DEC 2019/063	Décision du 15.02.19	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – AVENANT 4 – VILLE / MISSION LOCALE	MISE A DISPOSITION DES ANCIENS LOCAUX DU CMS PROLONGATION DE LA CONVENTION D'UN AN SOIT JUSQU'AU 28.02.20 LOYER MENSUEL : 912,65€
DEC 2019/064	Décision du 07.03.19	CONVENTION DE SUIVI-ANIMATION - 1 ^{ER} SEMESTRE 2019 VILLE / INHARI	CONVENTION 1 ^{ER} SEMESTRE 2019 : FAVORISER ET PROMOUVOIR L'AMELIORATION DE L'HABITAT, L'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU RURAL COMME EN MILIEU URBAIN ET D'UNE MANIERE GENERALE A PARTICIPER A TOUTE ACTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL SUR LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME COUT DE L'ACTION EST ESTIME A 8 021,00€ HT VERSEMENT D'ACOMPTE TRIMESTRIEL ET VERSEMENT DU SOLDE SUR PRESENTATION DU BILAN DE L'ACTION
DEC 2019/065	Décision du 25.02.19	CONTRAT DE CESSION – VILLE / LA COMPAGNIE DES HIRONDELLES – CONCERT DU 03.08.19 - ANIMATION CULTURELLE 2019	ANIMATION CULTURELLE 2019 CONCERT DU 03.08.19 A 21H00 AU FORUM CONTRAT : 2 028,00€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, LE CATERING ET LA RESTAURATION DES ARTISTES
DEC 2019/066	Décision du 01.03.19	CONTRAT DE LOCATION - CABINE DE PLAGE N°502 – M. CAILLEUX	LOCATION CABINE DE PLAGE – M. CAILLEUX PERIODE DU 1 ^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE 2019 REDEVANCE 594,00€
DEC 2019/067	Décision du 14.03.19	CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX - AVENANT 2 – VILLE / ASSOCIATION EDUCATION ET FORMATION	MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL – AVENANT 2 DUREE : 1 AN JUSQU'AU 31 JANVIER 2020 LOYER MENSUEL : 409,95€ COUT MISE A DISPOSITION AGENT ENTRETIEN : 109,10€ /MOIS
DEC 2019/068	Décision du 11.03.19	CONTRAT DE CESSION – VILLE / ASSOCIATION PAMPANA – SPECTACLE DU 05.04.19 - ANIMATION CULTURELLE 2019	ANIMATION CULTURELLE 2019 SPECTACLE DU 05.04.19 A 14H30 AU QUARTIER DES TERRASSES CONTRAT : 1 420,00€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR ET LE CATERING

DEC 2019/069	Décision du 12.03.19	CONTRAT DE LOCATION - CABINE DE PLAGE N°511 - MME JACQUES	LOCATION CABINE DE PLAGE - MME JACQUES PERIODE DU 1 ^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE 2019 REDEVANCE 594,00€
DEC 2019/070	Décision du 13.03.19	CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX - AVENANT 1 - KIOSQUE - VILLE / M. ULUCAN ABROGE LA DECISION 2019/062	MISE A DISPOSITION KIOSQUE DUREE : 9 MOIS A COMPTER DU 01.01.19, LOYER TRIMESTRIEL : 1 427,37€
DEC 2019/071	Décision du 12.03.19	CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX - AVENANT 1 - KIOSQUE - VILLE / M. MIGNARD	MISE A DISPOSITION KIOSQUE DUREE : 9 MOIS A COMPTER DU 01.01.19 LOYER TRIMESTRIEL : 1 427,37€
DEC 2019/072	Décision du 12.03.19	CONTRAT DE CESSION - VILLE / ASSOCIATION COVERCAST TEAM- CONCERT DU 13.07.19 - ANIMATION CULTURELLE 2019	ANIMATION CULTURELLE 2019 CONCERT DU 13.07.19 A 21H00 AU FORUM CONTRAT : 1 855€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, LE CATERING ET LA RESTAURATION L'ASSOCIATION FOURNIRA LE MATERIEL DE SONORISATION ET LE BACKLINE
DEC 2019/073	Décision du 04.03.19	CONTRAT D'UTILISATION DES LOGICIELS ET DES SERVICES - VILLE / SOCIETE FLOWBIRD	CONTRAT D'UTILISATION DES LOGICIELS ET DES SERVICES LES MONTANTS DU CONTRAT SE DECOMPOSENT EN 2 GROUPES : - HORODATEURS 350,00€ HT REDEVANCE ANNUELLE PAR HORODATEUR ET 0,10€ HT PAR TRANSACTION BANCAIRE - 3 MINIPARKS / 4 653€ HT REDEVANCE ANNUELLE ET 0,014€ HT PAR TRANSACTION BANCAIRE DUREE : 4 ANS A COMPTER DU 01.01.2019 SANS RECONDUCTION TACITE.
DEC 2019/074	Décision du 04.03.19	CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE DES CLIMATISATIONS - VILLE / DALKIA FROID SOLUTIONS	CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE DES CLIMATISATIONS CONTRAT : 780,00€ HT POUR 2 VISITES PREVENTIVES ANNUELLES LE DEPLACEMENT ET LES REPARATIONS NE SONT PAS COMPRIS DANS LE CONTRAT DUREE : 3 ANS A COMPTER DE SA SIGNATURE
DEC 2019/075	Décision du 25.03.19	CONVENTION - VILLE / HARMONIE DE CAESTRE - FETE NATIONALE DU 14.07.19 - ANIMATION CULTURELLE 2019	ANIMATION CULTURELLE 2019 CEREMONIE COMMEMORATIVE DE LA FETE NATIONALE DU 14.07.19 DE 10H A 12H DEFILE OFFICIEL ET 15H30 CONCERT AU FORUM CONTRAT : 2 300,00€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, LE CATERING ET LA RESTAURATION
DEC 2019/076	Décision du 07.03.19	CONTRAT DE LOCATION - CABINE DE PLAGE N°606- DRON MOREL	LOCATION CABINE DE PLAGE - M. DRON PERIODE DU 1 ^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE 2019 REDEVANCE 594,00€
DEC 2019/077	Décision du 08.03.19	CONTRAT DE LOCATION - CABINE DE PLAGE N°AI- HAGNERE EDDY	LOCATION CABINE DE PLAGE - M. HAGNERE PERIODE DU 1 ^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE 2019 REDEVANCE 594,00€
DEC 2019/078	Décision du 08.03.19	CONTRAT DE LOCATION - CABINE DE PLAGE N°526- CALLENS MARIE-ODILE	LOCATION CABINE DE PLAGE - MME CALLENS PERIODE DU 1 ^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE 2019 REDEVANCE 594,00€
DEC 2019/079	Décision du 08.03.19	CONTRAT MISSION SPS - REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA PLAGE - VILLE / SOCIETE ALPES CONTROLES	CONTRAT MISSION SPS LES MONTANTS DU CONTRAT SE DECOMPOSENT COMME SUIV : - TRANCHE FERME : 3 300,00€ HT ; - TRANCHE FERME + CONDITIONNELLE : 5 175,00€ LE CONTRAT EST CONCLU A COMPTER DE SA SIGNATURE ET SE TERMINERA AUX TERMES DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX DES TRANCHES

DEC 2019/080	Décision du 08.03.19	CONTRAT MISSION CONTROLE TECHNIQUE – REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA PLAGE – VILLE / SOCIETE ALPES CONTROLES	CONTRAT DE MISSION CT LES MONTANTS DU CONTRAT SE DECOMPOSENT COMME SUIT : - TRANCHE FERME : 7 350,00€ HT ; - TRANCHE FERME + CONDITIONNELLE : 9 750,00€ LE CONTRAT EST CONCLU A COMPTE DE SA SIGNATURE ET SE TERMINERA AUX TERMES DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHIEVEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX DES TRANCHES
DEC 2019/081	Décision du 08.03.19	CONTRAT LOCATION BATTERIE VEHICULE ELECTRIQUE F. BOINET – VILLE / DIAC LOCATION	CONCLUSION CONTRAT DE LOCATION CONTRAT : 82,00€ HT PAR MOIS POUR UN KILOMETRAGE MAXIMUM DE 30 000KMS LE CONTRAT EST CONCLU A COMPTE DE SA SIGNATURE ET POUR 36 MOIS MAXIMUM
DEC 2019/082	Décision du 08.03.19	CONTRAT DE REPARATION DES SOUS-ENSEMBLES HORODATEURS – VILLE / SOCIETE FLOWBIRD	CONTRAT DE REPARATION DES SOUS-ENSEMBLES HORODATEURS CONTRAT : 10 230,00€ HT PAR AN POUR LES 32 HORODATEURS ACTUELS (NOMBRE +/-10%) DUREE : 3 ANS A COMPTE DE SA SIGNATURE SANS RECONDUCTION TACITE.
DEC 2019/083	Décision du 11.03.19	CONVENTION VILLE / CCVS – PARTICIPATION AUX FINANCEMENTS DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE CONVENTIONNEES – 2018	LA REPARTITION DES CREDITS OUVERTS PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VUE DE LA PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FINANCEMENTS DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE CONVENTIONNEES PERMET D'ALLOUER LA SOMME DE 56 630€ A LA COMMUNE DU TREPONT POUR L'ANNEE 2018.
DEC 2019/084	Décision du 12.03.19	CONVENTION « RESTAURATION ECOLE MATERNELLE NESTOR BREART » VILLE / LYCEE LE HURLE VENT	CONVENTION PREND EFFET DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 PRIX DU REPAS ELEVES : 3,55€ PRIX DU REPAS ATSEM : 2,95€
DEC 2019/085	Décision du 12.03.19	CONTRAT DE CESSION – VILLE / ASSOCIATION COVERCAST TEAM – CONCERT DU 18.10.19 -ANIMATION CULTURELLE 2019	ANIMATION CULTURELLE 2019 CONCERT DU 18.10.19 A 21H00 AU FORUM CONTRAT : 1 855€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR, LE CATERING ET LA RESTAURATION L'ASSOCIATION FOURNIRA LE MATERIEL DE SONORISATION ET LE BACKLINE
DEC 2019/086	Décision du 12.03.19	CONTRAT DE CESSION – VILLE / ASSOCIATION HEMPIRE SCENE LOGIC - SPECTACLE DU 05.04.19 – ANIMATION CULTURELLE 2019	ANIMATION CULTURELLE 2019 SPECTACLE DEAMBULATOIRE LE 05.04.19 A 21H00 QUARTIER DES TERRASSES CONTRAT : 1 740,75€ TTC A LA CHARGE DE LA VILLE : PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR ET LE CATERING
DEC 2019/087	Décision du 18.03.19	CONVENTION VILLE / CARNAVAL ARTIFICES EVENEMENTIEL - FEU ARTIFICE DU 13.07.19 - ANIMATION CULTURELLE 2019	SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 13.07.19 CONTRAT DE 12 500€ TTC LA VILLE AURA A SA CHARGE LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES ACCES ET LA CIRCULATION DU PUBLIC SUR LE SITE AINSI QUE LES SERVICES D'ORDRE ET DE SECURITE PENDANT LE MONTAGE, LE TIR ET LE DEMONTAGE DU FEU D'ARTIFICE
DEC 2019/088	Décision du 18.03.19	CONVENTION VILLE / CARNAVAL ARTIFICES EVENEMENTIEL - FEU ARTIFICE DU 14.08.19 - ANIMATION CULTURELLE 2019	SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 14.08.19 CONTRAT DE 6 500€ TTC LA VILLE AURA A SA CHARGE LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE DES ACCES ET LA CIRCULATION DU PUBLIC SUR LE SITE AINSI QUE LES SERVICES D'ORDRE ET DE SECURITE PENDANT LE MONTAGE, LE TIR ET LE DEMONTAGE DU FEU D'ARTIFICE
DEC 2019/089	Décision du 14.03.19	CONTRAT DE MAINTENANCE PROGICIEL GILOGE VILLE / SOCIETE CITYZEN	CONTRAT DE MAINTENANCE PREND EFFET A COMPTE DU 1 ^{ER} JANVIER 2019 POUR UNE DUREE D'UN AN RENOUEVELABLE 3 FOIS. REDEVANCE ANNUELLE DE 775,74 HT SOIT 930,88€ TTC

DEC 2019/090	Signature en cours	CONVENTION APPLICATION 2019 DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'ACCOMPAGNEMENT 2018-2022 – VILLE / CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS NORMANDIE SEINE	<p>CONSIDERANT QUE LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NORMANDIE SEINE S'ENGAGE A MENER POUR L'ANNEE 2019 LES ACTIONS SUIVANTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UN SUIVI DES 6 ESPECES FLORISTIQUES CIBLEES COMME PRIORITAIRES DANS L'ETUDE 2018 ; - UN INVENTAIRE SPECIFIQUE DES AMPHIBIENS ; - UN COMPLEMENT D'INVENTAIRE DES HETEROCERES ; - UN COMPLEMENT D'INVENTAIRE DES ODNATES ; - LA REDACTION DE FICHES DE GESTION ; - RAPPORT BILAN RETRAÇANT LES RESULTATS DE L'ENSEMBLE DES SUIVIS ET DES COMPLEMENTES D'INVENTAIRES ; - 1 OU 2 CHANTIERS DE LUTTE CONTRE 2 ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, <p>COUT TOTAL DES ACTIONS : 13 063,00€ CO-FINANCEMENT AESN/REGION : 10 450,00€ PARTICIPATION DE LA VILLE : 2 612,00€</p>
DEC 2019/091	Décision du 20.03.19	CONTRAT DE LOCATION - CABINE DE PLAGEN°617-MME TAVERNIER	<p>LOCATION CABINE DE PLAGE – MME TAVERNIER PERIODE DU 1^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE 2019 REDEVANCE 594,00€</p>
DEC 2019/092	Décision du 20.03.19	CONVENTION DE PRESTATION 2019 – VILLE / SENSATION LARGE	<p>INTERVENTIONS PREVUES POUR 6 ENFANTS DE 9H A 11H LES 15, 22, 29 MAI, 12, 19 ET 26 JUIN 2019 COUT : 754,00€ (ADHESION, STAGE ET LICENCES)</p>

DELIBERATIONS

3-DOMAINE ET PATRIMOINE

3-6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

CESSION DE DROIT AU BAIL M. ET MME DELIGNIERES A SARL O'DELICES - BOUTIQUES DU QUAI FRANCOIS 1^{ER} N°11, 11 BIS, 12 ET LOCAL RAMPE DU MUSOIR

Madame Nathalie VASSEUR expose :

Par délibération n°2019/002 du 19 février dernier, le conseil municipal s'était prononcé sur la cession du droit au bail de M et Mme DELIGNIERES au profit de M. Olivier LEBLANC et Mme Fabienne LAVIGNE, des boutiques du Quai François 1^{er} n°11, 11 bis, 12 et local rampe du musoir.

Par courrier déposé le 14 février 2019, M. Olivier LEBLANC et Mme Fabienne LAVIGNE demeurant à ARREST (80820), 95 rue de Catigny, s'engageaient à poursuivre la même activité à savoir : vente à emporter et sur place de crêpes, gaufres, glaces, confiseries, chichis, pâtisseries, sandwiches et paninis.

M. Olivier LEBLANC et Mme Fabienne LAVIGNE ayant constitué une Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est au 11 quai François 1^{er} et considérant que les statuts constituant la SARL O'DELICES ont été déposés le 12 mars 2019.

Aussi, je vous propose

- **D'ACCEPTER** les nouveaux acquéreurs M. Olivier **LEBLANC** et Mme Fabienne **LAVIGNE** comme nouveaux locataires ;
- **D'AUTORISER** la cession du droit au bail ;
- **D'ACCEPTER** la conclusion d'un nouveau bail commercial **au profit de la SARL O'DELICES nouvellement constituée**, selon les conditions suivantes, à savoir :
 - o Loyers trimestriels à la date de signature du bail commercial :
 - N°11 : 363,00€ ;
 - N°11 bis : 175,00€ ;
 - N°12 : 175,00€ ;
 - Local rampe du Musoir : 203,00 ;
 - o Remboursement de taxe foncière ;
 - o Paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour le droit de terrasse.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation, à signer le nouveau bail commercial et tout courrier afférent à ce dossier. »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie **VASSEUR** et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions susmentionnées.

CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/002

Nombre de suffrages :	21
Nombre de voix pour :	21
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose

« La modification du tableau des effectifs est rendue nécessaire. En effet, deux agents se verront titularisés dans leur grade au 1^{er} avril 2019, après détachement pour stage suite à concours.

Par ailleurs, la commission du personnel réunie le 25 février 2019 a décidé les avancements de grade à opérer au titre de l'année 2019, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Aussi, je vous propose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant les déroulements de carrières à intervenir au titre de l'année 2019 ;

- **D'ADOPTER LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} AVRIL 2019** et ainsi

- **OUVRIR**
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet ;
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet ;
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet.
- **FERMER**
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- **DE M'AUTORISER**, ou mon représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions ».

A la suite de l'exposé effectué par M. le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE les propositions de M. le Maire susmentionnées.

Nombre de suffrages :	21
Nombre de voix pour :	21
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

CONVENTION DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE LA RESERVE MILITAIRE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA VILLE DU TREPORT

M. Jean-Jacques LOUVEL expose

« Annoncée par le président de la République le 28 juillet 2016, la garde nationale a été créée par le décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016.

Elle regroupe les volontaires servant dans la réserve opérationnelle des forces armées et formations rattachées, au titre d'un contrat d'engagement, et les volontaires de la réserve civile de la police nationale. La montée en puissance de la garde nationale vise à être en mesure de déployer quotidiennement plus de 8 100 réservistes au service de la sécurité et de la protection des Français.

L'emploi de ces réservistes au sein des forces armées et formations rattachées reste toutefois subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de durée d'activité de réserve que de réactivité.

La politique contractuelle menée par le ministère des armées vise ainsi à réduire ces contraintes, sur une base volontaire, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs publics.

Aussi, dans le respect des textes réglementaires, et afin d'une part de constater le soutien de la Ville du Tréport à la politique de la réserve militaire par l'octroi à ses agents, fonctionnaires ou non titulaires, ayant la qualité de réservistes opérationnels, de facilités particulières et, d'autre part, d'instaurer un climat de confiance, reposant sur le dialogue, entre la Ville du Tréport et le ministère des armées, je vous propose :

- **DE SOUTENIR** la politique des réserves et favoriser la mise en œuvre du Code de la défense, partie 4, livre II ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, et dans la limite de 5 ans ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la convention prendra effet à la date de sa signature ;

- **DE PRENDRE ACTE** que dans les 6 mois précédant son terme, elle pourra soit être renouvelée par avenant, soit faire l'objet d'une nouvelle négociation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques LOUVEL et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions de Monsieur Jean-Jacques LOUVEL susmentionnées.

Nombre de suffrages :	21
Nombre de voix pour :	21
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

Arrivées de MM. Rachid CHELBI et Fabien LESPAGNOL, à 18h25

7. FINANCES LOCALES

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET VILLE

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2019, présenté en détail en commission plénière le 25 mars 2019.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget Primitif 2019 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire susmentionnée.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET CAMPING

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2019, présenté en détail en commission plénière le 25 mars 2019.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget Primitif 2019 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire susmentionnée.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2019, présenté en détail en commission plénière le 25 mars 2019.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget Primitif 2019 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire susmentionnée.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET LOTISSEMENT LE MONT HUON

Monsieur le Maire, rapporteur, donne lecture du Budget Primitif 2019, présenté en détail en commission plénière le 25 mars 2019.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget Primitif 2019 arrêté aux chiffres ci-joint : Budget Primitif en annexe.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire susmentionnée.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

BUDGET VILLE – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

M. Laurent JACQUES expose :

« La commune peut décider, si elle constate l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif immobilisé, d'inscrire des provisions pour grosses réparations.

Considérant que la commune dispose de nombreux équipements publics : bâtiments, voirie dont les réparations représenteraient une charge financière conséquente pour la commune ; par prudence, ces provisions pour dépréciation d'immobilisations permettraient de faire face à des risques ou charges dont la réalisation éventuelle interviendrait au cours d'exercices futurs.

Cela permet d'éviter le report sur l'avenir d'aléas qui risquent de grever la situation financière de la collectivité.

Cette procédure se fait par l'inscription d'une dépense de fonctionnement à l'article 6816 « dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations ».

Il vous est proposé de provisionner à hauteur de :

- 100 000€ pour la mise en sécurité des falaises,
- 200 000€ pour l'acquisition de véhicules,
- 413 516€ pour la voirie (RD 940),
- 175 384€ pour le gymnase Célérier, soit un total de 888 900€.

Après cette inscription, le nouveau tableau des provisions s'établirait ainsi :

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – BATIMENTS COMMUNAUX			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	75 000,00		
2014	200 000,00		
2015		224 900,00	
TOTAL	275 000,00	224 900,00	50 100,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – GYMNASSE CELERIER			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2019	175 384,00		
TOTAL	175 384,00		175 384,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – EGLISE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	400 000,00		
2017		100 000,00	
2018		256 000,00	
TOTAL	400 000,00	356 000,00	44 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – ECOLE LDM			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	100 000,00		
2018		21 400,00	
TOTAL	100 000,00	21 400,00	78 600,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – GALERIES SOUTERRAINES – KAHLBURG ET CALAMEL			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2016	125 000,00		125 000,00
TOTAL	125 000,00		125 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – FUNICULAIRE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2013	100 000,00		
2014	200 000,00		
2016	100 000,00		
2018		69 000,00	
TOTAL	400 000,00	69 000,00	331 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS - VEHICULES			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2019	200 000,00		
TOTAL	200 000,00		200 000,00

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – SECURISATION DES FALAISES			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2019	100 000,00		
TOTAL	100 000,00		100 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – VOIRIE			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2015	722 111,61		
2016	400 000,00	109 000,00	
2017		200 000,00	
2018		280 000,00	
2019	413 516,00		
TOTAL	1 535 627,61	589 000,00	946 627,61

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la proposition de Monsieur Laurent JACQUES susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES ARTICLE 6232 FETES ET CEREMONIES ET ARTICLE 6257 RECEPTIONS

Monsieur le Maire expose :

« Le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.
 Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n°07-024MO du 24 mars 2007.
 Monsieur LESAGE, comptable du Trésor, a demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par l'assemblée, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et au compte 6257 « Réceptions », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à ces articles budgétaires. »

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 qui fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable du Trésor à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,
 Vu l'instruction codificatrice n°07-024MO du 24 mars 2007,

Conformément aux engagements habituellement imputés sur ces articles budgétaires, il est proposé d'inscrire sur ces lignes, les dépenses suivantes :

- au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :
 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple :
 - la fête nationale du 14 juillet,
 - les cérémonies du souvenir,
 - les manifestations culturelles : ouverture de la saison culturelle, concerts, spectacles, catering, droits d'auteur, sono, transports artistes,...
 - les guinguettes,

- toute manifestation festive comme par exemple : Feu de la St-Jean, fête de la musique, carnaval des écoles, arrivée du Père Noël, chasse aux œufs de Pâques, fête de la mer, salon du chocolat, ...
 - les frais d'annonces et de publicité liés à ces manifestations.
- au compte 6257 « réceptions » :
 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux :
 - vœux du Maire à la population et au personnel,
 - inaugurations,
 - réceptions officielles comme par exemple : échanges internationaux, venue du bateau militaire parrainé par la Ville du Tréport, cérémonies honorifiques comme par exemple médaillés du travail, bacheliers,...
 - expositions, vernissages,
 - opérations de promotion de la Ville, comme par exemple labels, émissions TV,...
 - réunions de travail.

Il vous est donc proposé d'accepter l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » et au compte 6257 « réceptions ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent JACQUES et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTTE la proposition de Monsieur Laurent JACQUES susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

BUDGET CAMPING MUNICIPAL – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

M. Jean Jacques LOUVEL expose :

« La commune peut décider, si elle constate l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif immobilisé, d'inscrire des provisions pour grosses réparations.

Considérant que le Camping Municipal « Les Boucaniers » a la gestion de plusieurs chalets et aires de service de camping-cars, dont les réparations représenteraient une charge financière conséquente pour ce budget annexe ; par prudence, ces provisions pour dépréciation d'immobilisations permettraient de faire face à des risques ou charges dont la réalisation éventuelle interviendrait au cours d'exercices futurs.

Cela permet d'éviter le report sur l'avenir d'aléas qui risquent de grever la situation financière de ce service public industriel et commercial.

Cette procédure se fait par l'inscription d'une dépense de fonctionnement à l'article 6816 « dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations ».

Aussi, je vous propose de provisionner à hauteur de :

- 20 000€ pour de gros travaux ou remplacements de chalets

Après cette inscription, le tableau des provisions s'établirait ainsi :

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – CHALETS			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2018	35 000,00		35 000,00
2019	20 000,00		

TOTAL	55 000,00		55 000,00
DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS – AIRES DE CAMPING-CARS			
EXERCICE	REALISATIONS	REPRISES	SOLDE
2018	35 000,00		35 000,00
TOTAL	35 000,00		35 000,00

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

ADOpte la proposition de M. Jean-Jacques LOUVEL susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.2 FISCALITE

DELIBERATION FISCALE

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal le 19 février 2019, pour l'année 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

de **VOTER** les taux de taxes directes locales suivants :

- **Taxe d'habitation : 20,11%**
- **Taxe foncière bâti : 26,53 %**
- **Taxe foncière non bâti : 40,87 %**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
 Nombre de voix pour : 22
 Nombre de voix contre : 0
 Abstention : 0

7.4 INTERVENTIONS ECONOMIQUES –

JURY D'EXAMEN – ECOLE DE MUSIQUE

M. Philippe VERMEERSCH propose au conseil municipal :

- ☞ De **FIXER** à 65,00 €uros, l'indemnisation des Jurys d'Examens extérieurs à l'ECOLE DE MUSIQUE et ce, par discipline jugée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte la proposition de M. Philippe VERMEERCH susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

7.5 – SUBVENTIONS

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CTSN SUR LE LITTORAL DE HAUTE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION PANNEAUX DE PECHE A PIED

Monsieur Jean-Jacques LOUVEL expose :

« La Communauté d'agglomération de la région dieppoise l'a informé que l'installation de panneaux de pêche à pied qui détaillent la réglementation en vigueur et qui donnent des conseils pratiques pouvait être financée à hauteur de 200€ par panneau par le CTSN ».

Monsieur Jean-Jacques LOUVEL propose au conseil municipal :

- De **SOLLICITER** le Comité pour le développement du Tourisme et des Sports Nautiques sur le littoral de Haute-Normandie pour une aide financière sur l'acquisition de deux panneaux d'information relative à la pêche à pied, à hauteur de 200€ par panneau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques LOUVEL et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de Monsieur Jean-Jacques LOUVEL susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE AU SEIN DE L'ECOLE LDM PAR L'INSTALLATION DE VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS ET DE MISE A NIVEAU DE LA SALLE INFORMATIQUE

Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON rappelle :

« La commune du Tréport, soucieuse de moderniser ses équipements scolaires et les outils pédagogiques mis à disposition des élèves au sein des écoles communales, a décidé de mettre l'accent sur le numérique depuis des années.

La commune a donc investi dans une salle informatique mise à la disposition des élèves il y a plus de 20 ans, salle dont le matériel est remis à niveau au fil de l'eau et de l'évolution technologique. Pour 2019, c'est le remplacement de 5 PC qui est budgétisé.

Ces dernières années, plusieurs concepts d'éducation interactive ont vu le jour. La commune a pris le temps d'étudier les possibilités qui lui étaient offertes. Cette année, elle a décidé d'équiper deux classes élémentaires de vidéoprojecteurs numériques afin de tester cette solution et de planifier son déploiement aux autres classes si le résultat était satisfaisant.

Le montant estimé de ces acquisitions 2019 s'élève à 9 017.13€ HT ».

Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de développement du numérique à LDM.
- **DE SOLLICITER** Madame la Préfète de la région Normandie pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions de Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON susmentionnées.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS, DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE LEURS ABORDS

Madame Nathalie VASSEUR rappelle :

« Dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP et IOP de la commune, Monsieur le Maire a déposé courant 2015 un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sur 9 années auprès de la préfecture.

Pour 2019, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics, des équipements publics et de leurs abords directs font l'objet d'une inscription au budget.

Ces travaux correspondraient à :

- Salle polyvalente : enseigne, mise en conformité accessibilité des sanitaires, accès PMR au bâtiment et au parking ;
- Maison des services : accès PMR au bâtiment et au parking ;
- Ancien cimetière : mise en accessibilité du monument aux morts (accès) ;
- Aire de Camping-cars : mise en accessibilité de l'espace pique-nique, des points d'eau et de la plateforme des conteneurs ;
- Camping municipal : mise en accessibilité PMR de la sente menant au terrain de pétanque ; et mise en accessibilité PMR du cheminement menant au bungalow 23 ;
- Poissonnerie municipale : réaménagement du parvis permettant un accès PMR.

Le montant estimé des travaux programmés pour 2019 s'élève à 156 967.90€ HT ».

Madame Nathalie VASSEUR propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de mise en accessibilité 2019.
- **DE SOLLICITER** Madame la Préfète de la région Normandie pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie VASSEUR et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTÉ les propositions de Madame Nathalie VASSEUR susmentionnées.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – MISE AUX NORMES ET SECURISATION DES ABORDS DE LA PLAGE

Monsieur Jean-Jacques LOUVEL rappelle :

« La commune du Tréport, classée en station de tourisme, se doit de pouvoir offrir à ses touristes un accueil toujours plus performant et adapté à leur demande.

Cette opération de mise aux normes et de sécurisation des abords de la plage vient conforter le maillage du territoire en matière d'itinéraires touristiques et de déplacements.

L'opération consiste à requalifier les abords de la plage, en :

- Proposant une mise aux normes des équipements et des abords directs de la plage,
- Proposant l'aménagement de nouveaux espaces plus conviviaux, où cyclistes, randonneurs, promeneurs et personnes à mobilité réduite pourront se côtoyer en toute sécurité.

Le montant estimé de ce projet s'élève à 2 208 000.00€ HT ».

Monsieur Jean-Jacques LOUVEL propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de mise aux normes et de sécurisation des abords de la plage.
- **DE SOLLICITER** Madame la Préfète de la région Normandie pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques LOUVEL et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTÉ les propositions de Monsieur Jean-Jacques LOUVEL susmentionnées.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

Mme Anne-Marie TREPE demande s'il y a d'ores et déjà des plans de réalisés sur l'aménagement. Laurent JACQUES indique que les 1^{ers} plans seront disponibles sous 15 jours. Fait savoir qu'il y a eu des discussions avec le bureau d'études pour échanger sur le projet, il y a 15 jours. Indique que prochainement le bureau d'études se présentera avec les esquisses. Fait savoir que les plans seront consultables dans la salle des commissions.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN REGION
NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 - RENFORCER LA MOBILITE
EN VILLE PAR LA CREATION DE VOIES AUTOMOBILE, PIETONNE
ET CYCLABLE EN REQUALIFIANT L'ESPACE PUBLIC QUAI SADI
CARNOT**

Monsieur Rachid CHELBI rappelle :

« La commune du Tréport, classée en station de tourisme, se doit de pouvoir offrir à ses touristes un accueil toujours plus performant et adapté à leur demande.

Largement fréquenté par les touristes, les autochtones et tout autre public : automobilistes, cyclistes, piétons ; le quai Sadi Carnot est un lieu de rencontres et de mixité sociale. Son réaménagement joue un rôle important dans la mobilité des gens, et a toute son importance en matière de cohésion territoriale et sociale.

La volonté municipale est de revoir l'aménagement complet de cette artère, lieu de rencontre et de passages, en y intégrant des éléments qualitatifs : mobilier urbain, éclairage public, végétaux. Elle souhaite penser et coordonner ces différents espaces dans leurs dimensions fonctionnelles, sociales et spatiales et contribuer à l'attractivité de la ville et du territoire en y créant un cadre de vie urbain de qualité.

Sur le quai Carnot, l'idée serait de déterminer à la fois pour les automobilistes, piétons, et cyclistes, trois espaces bien définis afin de garantir à ces derniers, un espace plus sécurisé pour atteindre la plage, les ports de plaisance, de pêche et le cœur de la ville et ses commerces.

Le montant estimé de ce projet s'élève à 1 276 170€ HT ».

Monsieur Rachid CHELBI propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de requalification et de sécurisation des abords du quai Sadi Carnot.
- **DE SOLLICITER** Madame la Préfète de la région Normandie pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Rachid CHELBI et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions de Monsieur Rachid CHELBI susmentionnées.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

Philippe POUSSIER fait savoir que lors de la réunion du syndicat Baie de Somme qui s'est tenue ce matin, Emmanuel MAQUET a rapporté qu'il était possible de prétendre à des subventions sur les aménagements cyclables grâce au plan vélo de l'Etat d'Elisabeth BORNE. Indique que cela peut être utile.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – RENOVATION PARTIELLE DES ECOLES DE 1^{ER} DEGRE (LDM, BROSSOLETTE ET BREART)

Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON rappelle :

« La commune du Tréport alloue annuellement un budget conséquent de modernisation, de remise en état et de rénovation de ses bâtiments scolaires.

Depuis plusieurs années, ce sont à minima des travaux en régie de peinture et de réfection de l'électricité qui permettent de redonner un second souffle aux salles de classes, de spectacles, de sports, aux bureaux, etc.

Ponctuellement, ce sont des aménagements plus conséquents qui sont programmés : réfection de la cour, création de préau, modification de menuiseries, installation d'alarme anti-intrusion, etc...

Le montant estimé des travaux de rénovation 2019 s'élève à 52 331.82€ HT ».

Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de rénovation 2019.
- **DE SOLLICITER** Madame la Préfète de la région Normandie pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions de Madame Frédérique CHERUBIN-QUENNESSON susmentionnées.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT EN REGION NORMANDIE AU TITRE DU DSIL 2019 – RENFORCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR L'ACQUISITION DE VOITURES ELECTRIQUES

Monsieur Philippe POUSSIER rappelle :

« La commune du Tréport, soucieuse de l'environnement en général, a décidé d'entrer à grands pas dans l'ère de la transition écologique, et remplace progressivement son parc de véhicules diesel par des véhicules électriques.

Le véhicule électrique représente beaucoup plus que la simple substitution d'un véhicule polluant par un autre qui l'est beaucoup moins.

Outre son caractère silencieux, un des atouts principaux des véhicules électriques est de ne pas dégager de gaz d'échappement, en partie responsable de la pollution dans les zones urbaines.

L'utilisation d'une voiture électrique permet ainsi d'améliorer notre qualité de vie et notre santé.

Le montant estimé des acquisitions 2019 s'élève à 24 270.00€ HT ».

Monsieur Philippe POUSSIER propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme d'acquisition 2019.
- **DE SOLLICITER** Madame la Préfète de la région Normandie pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe POUSSIER et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions de Monsieur Philippe POUSSIER susmentionnées.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

Laurent JACQUES rappelle que la Ville s'est dotée d'un premier véhicule électrique il y a une dizaine de jours. Fait savoir qu'il a eu l'occasion de l'essayer et en est satisfait. Indique que cela permet de se déplacer en ville avec une autonomie largement suffisante pour la semaine, sans émission de gaz d'échappement notamment dans les petites rues. Evoque que le seul inconvénient serait peut-être le silence de ces véhicules. Lors de l'essai, indique avoir circulé dans les petites rues dans le quartier des Cordiers et a pu constater que les piétons qui étaient sur la chaussée n'ont pas entendu la voiture arriver. Ajoute que ces véhicules sont arrivés à un niveau de technologie remarquable et pense que la Ville va continuer à les développer pour les véhicules qui restent en ville.

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE VOIRIE 10 TONNES TRIBENNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME AU TITRE D'AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL DE VOIRIE

Madame Christine LAVACRY rappelle :

« Le poids lourd S120, acquis en 1994, compte 240 000kms au compteur et arrive en fin de vie. Il est impératif de le remplacer. Polyvalent, il sera judicieux de l'équiper d'une plaque universelle servant à installer une lame de déneigement ou une saleuse. Malheureusement, le marché actuel ne nous permet pas de nous tourner vers une gamme écologique.

Après renseignements pris auprès de plusieurs garages, la solution est l'acquisition d'un Renault Trucks.

Le montant estimé de cette acquisition s'élève à 81 300.00€ HT ».

Aussi, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition du véhicule.
- **DE SOLLICITER** Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime pour l'octroi d'une aide financière au titre de l'aide à l'acquisition de matériel de voirie.
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande. »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christine LAVACRY et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les propositions de Madame Christine LAVACRY susmentionnées.

Nombre de suffrages :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Abstention :	0

8 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA) DE DEGAGEMENT DE L'AERODROME D'EU-MERS-TREPORT – CONFERENCES INTER-SERVICES

Monsieur le Maire expose :

« Par courrier en date du 14 novembre 2018, la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, a demandé à Mme la préfète de la région Normandie de procéder au lancement de l'instruction locale du projet de PSA de l'aérodrome d'Eu-Mers-Tréport.

Le projet de Plan de Servitudes Aéronautiques de dégagement ainsi que le plan d'ensemble nous ont été adressés afin d'en prendre connaissance et donner notre avis.

Au vu des échanges que la Communauté de Communes des Villes Sœurs a eu avec le président de l'Aéroclub, le plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords de l'aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi de préserver le développement à long terme de la plate-forme. Il détermine, tenant compte du relief naturel du terrain, les zones frappées de servitudes aéronautiques, ainsi que les cotes maximales à ne pas dépasser, définies à partir de l'utilisation de surfaces de dégagements aéronautiques, et au-dessus desquelles l'espace doit toujours être libre d'obstacle.

De plus, ce plan identifie et positionne, dans le volume aéronautique couvrant l'aérodrome, tous les obstacles naturels ou non perçant les surfaces de dégagement afin que ceux-ci soient diminués, supprimés ou balisés en référence aux limites altimétriques des servitudes appliquées.

Le dossier des servitudes aéronautiques de dégagement (plans + note annexe) fait l'objet d'une procédure d'instruction locale (conférence entre services et collectivités intéressés, suivie d'une enquête publique). Il est ensuite approuvé par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

Le plan de servitudes aéronautiques est alors déposé à la mairie de chaque commune frappée par lesdites servitudes pour être annexé au plan local d'urbanisme (PLU) ou à la carte communale. Ce document est dès lors juridiquement opposable aux tiers.

Il permet de demander une limitation de hauteur des obstacles perçant les servitudes et la suppression de ceux qui sont dangereux pour la navigation aérienne aux abords de l'aérodrome.

Le PSA permet également de définir tous les obstacles devant être balisés. Cependant, l'obligation de balisage des obstacles reste à l'appréciation des services de l'aviation civile.

Considérant d'une part les mesures de protection qu'apporterait ce plan de servitudes notamment en circulation aérienne, sécurité de l'espace aérien nécessaire aux décollages ou atterrissages et d'autre part, la garantie de préserver le développement à long terme de l'aérodrome, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet de plan de servitudes aéronautiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

ACCEPTTE la proposition de Monsieur Laurent JACQUES susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

Départ de Mme Sylvie HELOIR à 19h05

8.5 – POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR SODINEUF HABITAT NORMAND – AVIS DEFAVORABLE

Madame Florence CAILLEUX expose :

« SODINEUF HABITAT NORMAND a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour l'informer, de son souhait de vendre les 19 pavillons de la résidence des Pins.
Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune d'implantation ainsi que les collectivités qui ont accordé un financement ou garanti les emprunts doivent donner leur avis sur toute décision d'aliéner un logement locatif social.
Pour information, la loi Elan promulguée et publiée au Journal Officiel du 24 novembre 2018 assouplit les conditions de vente des logements sociaux.
Comme le prévoit la loi, les occupants des logements seront prioritaires en cas de cession.

Dans ses démarches, SODINEUF HABITAT NORMAND a donc informé Monsieur le Maire et sollicité la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), représentant Madame La Préfète, qui a saisi pour avis la Ville du Tréport, en tant que commune d'implantation des logements concernés et garante des emprunts contractés par le bailleur.

Le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de la date de saisine de la DDTM.

Monsieur le Maire avait adressé un courrier de réponse à SODINEUF HABITAT NORMAND, mettant en avant son attachement à développer et non diminuer le parc de logements sociaux, précisant que les locataires, en raison de leurs revenus ou de leur âge auraient sans doute des difficultés à obtenir un prêt bancaire. Il interrogeait également la société SODINEUF HABITAT NORMAND sur les dispositions envisagées, pour permettre à la Ville du Tréport de bénéficier d'un retour sur investissement et savoir comment le produit de la vente des logements serait réinvesti à hauteur de 50% dans la commune, comme le prévoit la loi Elan.

Par courrier en date du 11 mars 2019, SODINEUF HABITAT NORMAND se dit conscient de l'aide apportée par la Ville du Tréport, envisage d'évaluer un montant de dédommagement et s'engage à réinvestir la totalité des fonds propres dégagés dans une nouvelle opération de logements sur la commune.

Toutefois, en l'absence d'éléments chiffrés et ne souhaitant pas observer la diminution du parc de logements sociaux, je vous propose de vous opposer à ce projet de cession. »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Florence CAILLEUX et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de Madame Florence CAILLEUX susmentionnée.

Nombre de suffrages : 22
Nombre de voix pour : 22
Nombre de voix contre : 0
Abstention : 0

Arrivée de M. Jean VENEL à 19h07

Laurent JACQUES ne comprend pas la démarche de Sodineuf Habitat Normand (vente d'un côté et construction de l'autre). Rappelle que la demande de logement en pavillon est très conséquente, le constate lors de la tenue des permanences logement le mardi. Ajoute également que dès lors qu'une de ces maisons se libère, de nombreuses personnes postulent pour en bénéficier. Revient sur le fait que si les pavillons étaient en vente, priorité serait donnée aux locataires actuels. Indique que certains ont emménagé dès l'achèvement de la résidence et arrivent à un certain âge, s'y sont bien installés car ils n'avaient pas les moyens d'acquérir un logement. Ne voit donc pas comment ces personnes pourraient acquérir ces logements-là. Est opposé aussi parce que la Ville du Tréport a toujours facilité l'implantation des constructions de Sodineuf ou Habitat 76 en cédant gracieusement ou à très bas prix certains des terrains. Rappelle que la Ville s'est portée et se porte encore garante pour certains prêts. Pour toutes ces raisons, s'oppose à cette vente même si comme l'affirme Sodineuf le produit des ventes sera réinvesti dans la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Philippe POUSSIER informe qu'après 3 mois de réclamation auprès de la Direction de la Poste, la boîte aux lettres a été réinstallée depuis 2 jours.

Philippe POUSSIER annonce que la Ville du Tréport dispose désormais d'une page dans la revue touristique de la Baie de Somme. Pense que la Ville du Tréport va profiter de retombées touristiques positives.

Laurent JACQUES s'en réjouit et rappelle que la Communauté de Communes des Villes Sœurs est une des portes d'entrée sur la Baie de Somme. Se satisfait si la Ville peut bénéficier des retombées de la Baie de Somme qui selon lui est devenue une vraie marque.

Michel BILON revient sur les commerces de la rue de la Commune de Paris et notamment sur l'annonce du transfert du débit de tabac « le Petit Robinson » qui porte un coup dur pour le haut de la rue qui se trouve complètement désertifié. Fait part que l'ancienne boucherie a été achetée et transformée en habitation avec fermeture de la façade. Note que cette transformation marque la fin d'un possible retour d'un commerce à cet endroit. Craint, si des mesures d'urbanisme ne sont prises sur ce sujet, qu'il n'y ait plus de commerces dans cette rue, à posteriori.

Laurent JACQUES est d'accord avec ces propos mais demande s'il ne vaut pas mieux avoir des habitations en lieu et place des commerces en ruine. Indique que la Ville peut prendre des mesures d'urbanisme en imposant que les commerces ne soient pas transformés en habitation mais constate malheureusement qu'il n'y a pas de repreneur. Cite les exemples de l'ancien boulanger, de l'ancien coiffeur et de la boutique de farces et attrapes. Indique que c'est un choix à faire et que ce choix va devoir être pris en concertation.

Michel BILON informe que l'opération « cœur de Ville » qui était destinée à des villes de plus de 20 000 habitants, va être étendue à des villes plus petites. Se demande s'il ne faut pas saisir cette opportunité.

Laurent JACQUES rappelle que la Ville du Tréport avait tenté de monter un dossier FISAC pour essayer de remédier au problème mais par manque de fédération des commerçants, le dossier s'est trouvé dans une impasse. Annonce que la CCVS s'est saisie du dossier pour le compte du territoire. Indique avoir participé à la 1^{re} réunion qui a eu lieu le 20 février 2019. Informe qu'un bureau d'études a été choisi pour travailler sur ce dossier. Indique avoir été interrogé la semaine dernière car le bureau d'études voulait faire une enquête auprès des commerçants, et lui a donc demandé de nommer 10 commerçants dans divers domaines (boulangerie, pharmacie, restaurants, ...). Indique que la démarche est lancée mais n'attend pas de miracle. Ajoute qu'il faut tout mettre en œuvre pour conserver ou sauver les commerçants existants. Explique que la Ville peut éventuellement apporter une aide. Rappelle qu'il y a 2 ans la Ville avait mis 100 000€ au budget pour pouvoir aider à la reprise des façades ou autres mais indique ne pas avoir été sollicité. A des craintes sur l'avenir de la charcuterie, victime de l'incendie. Est conscient que cela pénalise les tréportais notamment les habitants du quartier et les habitués. Croise de temps en temps des personnes âgées qui regrettent l'absence de charcuterie, hormis la boucherie-charcuterie de Carrefour contact. Indique que ces personnes n'ont pas toujours de moyens de locomotion pour se rendre dans les grandes surfaces. Indique que la dernière information recueillie et qui se confirme n'est pas rassurante, il semblerait que le propriétaire n'avait pas d'assurance. Se pose la question de savoir quand les travaux pourront être entrepris sur ce bâtiment. Indique qu'il est difficile d'obtenir des informations, car le propriétaire était belge, sans famille en France. De plus, les scellés étant toujours en place, il est difficile de collecter des informations au niveau judiciaire. Indique que c'est grâce aux autres propriétaires touchés par l'incendie qu'il obtient les renseignements. Indique suivre de près ce dossier. Se demande comment la Ville peut se positionner sur un tel cas. Ne voudrait pas se retrouver avec une ruine pendant un certain nombre d'années à cause d'un défaut d'assurance. Ajoute que le bâtiment n'est toujours pas sécurisé. Fait

savoir que lors des forts coups de vent de ces derniers jours, des briques sont encore tombées sur la voie publique.

Michel BILON indique qu'il y a la présence de barrières avec panneaux interdisant le stationnement devant cet immeuble.

Laurent JACQUES rappelle qu'au début le stationnement était interdit mais connaissant le problème du stationnement dans cette rue et considérant la demande des commerçants, le stationnement a été autorisé. Ajoute que les piétons doivent prendre le trottoir d'en face ou emprunter la chaussée.

Philippe POUSSIER annonce l'ouverture prochainement d'un fromager dans le bas du Tréport car quartier plus vivant.

Michel BILON doute que les commerces cherchent à s'installer dans la rue de la Commune de Paris s'il y a désertification.

Laurent JACQUES explique qu'il suffit qu'un commerçant s'y installe pour inverser la tendance. Donne l'exemple du début du quai François 1^{er} qui a bien repris. Déploire bien évidemment la situation de la rue de la Commune de Paris.

Michel BILON rappelle que le danger est présent dès lors que les façades des commerces se transforment.

Laurent JACQUES est d'accord mais préfère voir une habitation plutôt qu'un local en ruine avec présence de végétation, rats, pigeons et autres.

Michel BILON regrette que la municipalité ne puisse agir et exiger un minimum de la part des propriétaires (propreté).

Laurent JACQUES indique que la municipalité est impuissante.

Roselyne ROUSSEL a entendu dire que le sens de circulation de la rue du docteur Pépin (section entre l'avenue Paray et l'EHPAD) serait modifié.

Laurent JACQUES confirme cette information. Rappelle que des réunions ont eu lieu avec les riverains et qu'au cours de la dernière, ces derniers ont souhaité une modification du sens. Indique avoir pris le temps d'étudier cette demande car quelques travaux étaient à prévoir zone 30 avec des plateaux surélevés au niveau des arrêts de bus de l'avenue Paul Paray ce qui va permettre de réduire la vitesse et de sécuriser le carrefour. Indique qu'au stop de l'EHPAD, il faudra soit aller à gauche ou à droite plus possible de monter, comment c'était le cas avant. Fait savoir qu'une communication sera faite prochainement à l'ensemble des riverains concernés pour présenter la fin de cette étude. Admet que cette étude a été longue mais indique que les discussions ont été constructives.

Roselyne ROUSSEL rappelle que ce n'était pas prévu ainsi au début.

Laurent JACQUES affirme que non mais explique qu'après les réunions tenues avec les riverains, il a été décidé de tenir compte de leurs demandes. Annonce que la Ville va profiter de ces travaux pour sécuriser la rue du docteur Pépin (vitesse excessive et nombreux camping-cars qui passent et qui restent coincés dans cette rue à cause du stationnement de part et d'autre). Informe que cette rue passera en zone 30 avec l'installation de 2 îlots, l'un au niveau de M. de ARO et l'autre au niveau de la boulangerie Fécamp pour éviter le passage des camping-cars et des petits camions (artisans ou marins pêcheurs). Fait part que les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires du mois d'avril.

Rachid CHELBI confirme que les travaux sont planifiés pendant les vacances de Pâques.

